que l'on dit à Massonah, assista, inactif, à l'action, pensant que le général Albertone s'apercevrait qu'il s'était trop avancé, et qu'il se retirerait sur la ligne préalablement établie.

Le général Baratieri, à qui le général Albertone demandait du renfort, ordonna à la colonne Arimondi de l'appuyer : mais cette colonne était en retard, et un temps précieux fut perdu, avant qu'elle pût se porter sur la première ligne.

Après quatre heures de combat, les ascaris, en fuite, arrivaient, suivis par les asmharas, acharnés à leur poursuite. Les italiens, massés sur la position de Rebi-Arienne, ne purent les contenir, ni se déployer eux-mêmes. Il en résulta une panique. Quelques compagnies se battirent vaillamment ; mais le reste demeura inactif, et commença bientôt à se débander. Malgré leurs menaces, les officiers ne purent pas empêcher les soldats de prendre la fuite.

La gauche était, dès lors, enveloppée, et les Asmharas pénétraient dans les rangs italiens. La fuite générale commença; les généraux Baratieri et Arimondi, revolver au poing, essayaient d'arrêter les soldats. On raconte de nombreux traits de valeur personnelle des officiers et des soldats.

Le général Baratieri

On assure que le roi signera aujourd'hui le décret mettant le général Baratieri en disponibilité. Le général Baratieri a reçu l'ordre de rentrer à Massaouah et d'y attendre les instructions du gouvernement.

Tous les rapports envoyés par le général Baratieri ont été transmis hier par le ministre de la guerre à l'avocat général près la cour martiale de Rome, qui aura à se prononcer sur la responsabilité du général, aux termes des articles 72 et 88 du code pénal militaire visant l'abandon du feu devant l'ennemi.

Le député Rosano, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le ministère Giolitti, a télégraphié au général Baratieri pour lui offrir de présenter sa défense.

Le *Don Chisciotte* dit que la punition infligée au général Baratieri est un expédient extrême du ministère qui se retranche derrière le général responsable.

Rome, 5 heures 45 soir. — De plus en plus, les officiers s'attachent à tout reprocher au général Baratieri. On lui reproche maintenant de n'avoir pas protégé la retraite et de n'avoir pas même pris le temps, dans sa fuite vers Addi-Caire, d'envoyer une dépêche à Rome.

Le gouvernement a télégraphié au général Baratieri qu'il était traduit devant un tribunal militaire ; son cas implique la peine de mort après dégradation.

La mort de trois généraux

Rome, 4 heures 30 soir. — La mort du général Dabormida, du colonel Galliano, le défenseur de Makallé, et du général Albertone est confirmée.

Or est sans nouvelles du général Arimondi.

Le général Ellena a télégraphié qu'il était légèrement blessé à la cuisse. La brigade Dabormida a tiré 1.500 coups de canon et cause de très grandes pertes aux Choans.

De nombreux villages ont été incendiés entre Entiscio et Gundet. Les débris de l'armée continuent à arriver en débandade.

A LA CHAMBRE ITALIENNE

Une manifestation hostile au gouvernement

Rome, 5 mars. — Plusieurs milliers de personnes stationnent sur les places Colonna et de Monte-Citorio. MM. Cavalotti, et les autres députés de l'extrême gauche, sont acclamés par la foule, à leur passage. Les ministres, qui arrivent en voitures fermées, sont sifflés longuement, et des cris sont proférés contre eux.

M. Crispi, pour éviter une manifestation hostile, pénètre dans l'enceinte parlementaire par une porte derobée. La surexcitation de la foule devient très grande, et la police fait évacuer les deux places.

La salle des séances offre l'aspect le plus animé; la salle des tribunes, et notamment celle réservée au corps diplomatique sont combles; le banc ministériel est au complet.

La séance est ouverte. M. Crispi annonce, au milieu d'une vive agitation, que le cabinet est démissionnaire, et que le roi a accepté sa démission. (Applaudissements prolongés sur plusieurs bancs; exclamations à l'extrême gauche).

Des injures sont adressées à M. Crispi. Des députés de l'extrême gauche, debout, lui tendent le poing, en vociférant. Le public des tribunes est, lui aussi, debout, et manifeste bruyamment. Le président agite violemment la sonnette mais en vain. le tumulte est indescriptible.

Lorsque le calme est rétabli, M. Crispi ajoute que les ministres assureront les fonctions qu'ils resignent, jusqu'à la nomination de leurs successeurs, et maintiendront l'ordre public. (Violentes rumeurs et exclamations à l'extrême gauche. Les mêmes scènes que précédemment se renouvellent.)

Au milieu du bruit, le président prie la Chambre de s'ajourner jusqu'à ce que la Commune ait pris des résolutions. (Rumeurs prolongées à l'extrême gauche.)

On crie : Non! Nous sommes en permanence! La patrie est en danger! Le Roi n'a pas su la protéger!

Scènes violentes. — La tribune de la presse envahie par la troupe. — Arrestations. — Un député socialiste acclamé.

M. di Rudinì demande la parole, mais le président, M. Villa, déclare la séance suspendue. Il quitte la salle, tandis qu'un violent tumulte éclate. Les députés protestent, notamment ceux de l'extrême gauche.

Ils refusent de quitter la salle et les questeurs ordonnent l'évacuation des tribunes. Mais les journalistes refusent de sortir et on fait envahir par la troupe la tribune de la presse.

Les journalistes persistent dans leur refus de sortir et sont applaudis par l'extrême-gauche qui les exhorte à la résistance. Alors les questeurs font retirer les soldats : les députés de la gauche déclarent que si la séance est reprise, elle le sera devant les journalistes. Ceux-ci continuent leurs protestations et des scènes violentes se produisent entre plusieurs d'entre eux.

Enfin, lentement, les députés quittent la salle et se réunissent dans différents locaux où ils discutent sur la conduite à tenir.

Au dehors, l'agitation grandit et plusieurs arrestations sont opérées.

Le président offre de rouvrir la séance si les tribunes sont complètement évacuées. Les députés refusent et sortent. Une longue acclamation accueille ceux de l'extrême gauche et la foule les accompagne.

La séance est effectivement levée. Il reste dans la salle une quarantaine de députés.

M. Imbriani monte à la tribune et invite les députés à se réquérir dans la salle rouge où le président fournira des explications sur sa conduite. La foule grandit autour du Parlement, elle siffle certains députés et en applaudit d'autres.

M. Agnini, député socialiste sortant de Monte-Citorio, s'adressant à la foule, déclare que ses amis et lui ont refusé de prendre part à une séance secrète.

La foule l'a vivement applaudi et acclamé.

Malgré tout, le calme se maintient et il n'y a aucun désordre.

Rome, 5 mars.— La séance n'a duré que dix minutes. On a beaucoup remarqué qu'une dame qui assistait à la séance de la Chambre, dans la tribune royale, a applaudi lorsque M. Crispi a annoncé qu'il avait remis la démission du ministère et qu'elle avait été acceptée, pendant que l'extrême gauche poussait des clameurs et le convrait d'injures.

M. Crispi, visiblement ému, a répondu en saluant ironiquement de tous côtés.

Les manifestations

Rome, 5 mars, 5 h. soir. — Les abords de la Chambre sont toujours gardés par des détachements de troupe et de police. Quelques députés de l'extrême gauche, suivis par plusieurs milliers de personnes, parcourent les rues en criant : « A bas le gouvernement! A bas Crispi! »

D'autres cris, plus violents encore, sont poussés par la foule. Les carabiniers et la police suivent la colonne des manifestants.

Rome, 5 mars, 5 h. 20. — Lorsque M. Cavalotti est sorti de la Chambre, il a été accueilli dans la foule par les cris de : « Vive Cavalotti! A bas Crispi! »

Une partie des manifestants a suivi les députés de l'extrême-gauche et parcourt, en cortège immense, les rues de la ville.

Malgré tout, le calme se maintient, mais la foule augmente dans de grandes proportions.

Dans les environs de la Chambre, la police et les carabiniers ont beaucoup de peine à maintenir les manifestants.

Rome, 5 mars, 6 heures soir.— La foule s'accroît d'instant en instant, dans les environs de Monte-Citorio et les députés de l'extrême-gauche haranguent la foule dans des discours attaquant le gouvernement.

La *Capitale*, journal officieux, vient de paraître. Tous les numéros que la foule a pu se procurer ont été lacérés et brûlés au milieu des acclamations et des coups de sifflets.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Rome, 5 mars, 7 heures. — Les manifestations continuent à se produire sur différents points de la ville. De très nombreuses arrestations sont opérées un peu partout.

La foule est toujours énorme devant la Chambre et le Sénat, et, de temps en temps, la police, secondée par la troupe, repousse le public qui cède assez facilement.

Le service d'ordre est important devant la maison de M. Crispi, où se fait le plus grand nombre d'arrestations.

On craint que l'habitation de l'ancien président du conseil soit saccagée. La foule, dispersée sur un point, se réunit sur un autre; toutes les rues aboutissant à la Chambre, aux Ministères, au Quirinal, aux domiciles des ministres démissionnaires, sont barrées par les troupes.

Mais, malgré tous les efforts, la foule augmente toujours; chassée par la troupe, elle parcourt la ville, et manifeste devant les journaux.

Devant la *Capitale*, un grand nombre d'arrestions a lieu. Une colonne nombreuse venant de la place Colonna, précédée d'un drapeau tricolore, remonte la Via Tritone.

Les magasins ferment précipitemment leurs devantures; quelques vitres sont brisées.

Rome, 5 mars, 8 h. 20. — L'agitation augmente de plus en plus, dans le voisinage de la Chambre des députés, où la troupe et la police ne parviennent plus à repousser la foule.

La police opère de nouvelles arrestations en grand nombre.

Des rixes violentes se produisent ; les troupes sont consignées.

AU SÉNAT ITALIEN

Rome, 5 mars, 4 h. 50. — Le Sénat a fait au gouvernement un accueil aussi hostile qu'à la Chambre.

EN PROVINCE

Naples prête à se soulever

Rome, 5 mars. — A la réunion des députés de la salle Rouge, à Monte-Citorio, M. Bovio, député, a affirmé que le nord de l'Italie était menaçant, et même que Naples était prête à se soulever.

M. Villa, président de la Chambre, qui a déjà promis de porter au roi les vœux du parlement, s'est engagé aussi à l'informer de ces faits d'une si haute gravité.

C'est pour remplir cet engagement, que M. Villa s'est rendu ce soir au Quirinal, où il a été immédiatement reçu.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 5 mars, 10 heures soir. — Le calme est rétabli à Rome. M. Villa, président de la Chambre, a conseillé au roi de confier la présidence du conseil à un député, et non à un sénateur.

Ce soir, le roi a reçu M. Brin, député, ancien ministre de la marine, et M. Perazzi, sénateur. Il recevra, demain matin, le général Ricotti, sénateur, ancien ministre de la guerre. M. di Rudinì semble, à l'heure actuelle, avoir les plus grandes chances.

UNE ERREUR JUDICIAIRE

L'AFFAIRE CAUVIN

TROISIÈME AUDIENCE

L'audience est ouverte à neuf heures un quart.

L'audition des témoins

On continue l'audition des témoins.

M. Duclos, commissaire aux délégations judiciaires à Marseille, a procédé à l'arrestation de Cauvin et déclare qu'il a été frappé de l'attitude embarrassée des membres de sa famille.

Le témoin a également assisté à la mise en bière de la victime; il ne s'est pas aperçu qu'il s'échappât du sang du cadavre, et il lui paraît peu probable que les employés des pompes funèbres aient pu, par conséquent, se tacher les doigts et laisser sur le mur les empreintes sanglantes relevées.

Lecture est faite de la déposition de M. Eugène Simon, frère de la victime, qui s'est fait excuser pour cause de maladie. Il résulte de cette déposition que la victime possédait des valeurs italiennes qui n'ont pas été retrouvées.

M. Isnard, médecin à Marseille, dit qu'il a remarqué des égratignures suspectes sur le cadavre et qu'il a procédé à un examen approfondi de celui-ci, examen qui lui a démontré qu'un meurtre avait été commis.

Un juré demande au témoin s'il pense qu'une jeune fille de quinze ans a pu être assez forte pour commettre ce crime.

R. Une fille de la campagne est assez forte pour venir à bout d'une femme âgée, surprise dans son sommeil.

Le président. Croyez-vous que Marie Michel ait pu exercer une pression assez forte pour déterminer la mort? — R. C'est très possible.

Le président. Mais si l'assassin a mis ses pouces dans la bouche de la victime, a-t-il pu aussi briser la trachée? — R. Non.

Me Decori. Cauvin a-t-il insisté auprès de vous pour obtenir le certificat de décès? — Du tout.

Me Decori. — D'ailleurs, Cauvin a réclamé lui même l'autopsie.

M. Rancon, inspecteur de la sûreté, a constaté que l'empreinte de pas relevée dans la propriété de M. Terrine s'adaptait à la chaussure de Cauvin.

Le docteur Froment confirme la déposition de son confrère, M. Isnard, mais il ne croit pas que Marie Michel soit assez forte pour avoir pu briser la trachée de la victime.

Me Decori. Avez-vous des renseignements précis sur la force musculaire de l'accusée? — R. Non.

Me Decori. Eh! bien, alors, qu'en savez-vous?

Le président fait examiner au témoin les mains de l'accusée.

Le docteur Froment déclare qu'elles ne lui paraissent pas assez fortes pour avoir produit la fracture en question.

L'audience est suspendue à onze heures et demie.

L'audience est reprise à deux heures un quart. L'affluence est énorme. On étouffe dans la salle. L'audition des témoins continue.

La femme Portal, voisine de la villa Dahomey, déclare n'avoir entendu aucun bruit de cloche, la nuit du crime, bien qu'elle ne dormît pas, à l'heure indiquée.

M. Perrin, notaire a rédigé un projet de testament olographe, qui lui était demandé par la victime, et qui instituait Cauvin son légataire universel.

M. le conseiller Pélom, qui présida les débats devant la Cour de Montpellier, dit que l'accusée ne cessa d'affirmer la culpabilité de Cauvin. Le témoin déclare qu'il l'adjura de dire la vérité; mais qu'elle persista énergiquement dans son attitude ; il ajoute que les faits de l'accusation portée devant la Cour de Montpellier tournèrent à peu près tous contre Cauvin.

Répondant à un juré, M. Pélom dit que Cauvin se borna à protester de son innocence; mais qu'il ne prononça jamais le nom d'un complice possible.

M. Rivalo, conseiller à la cour de Montpellier, insiste sur les efforts que M. Pélom tenta pour faire comprendre à Marie Michel, l'énormité du crime qu'elle commettrait, en accusant faussement Cauvin; mais, elle n'en persista pas moins dans son accusation.

M. le docteur Nègre, médecin en chef de la marine à Toulon, a procédé à l'examen physiologique de l'accusée: elle n'est pas hystérique, dit-il, mais elle présente un état pareil à l'hystérie; elle a des propensions au mensonge des plus caractéristiques.

Le président. Maintenez vous l'appréciation, consignée dans votre rapport, à savoir que ce que dit l'accusée est indigne de toute créance? — R. Oui, M. le président.

Me Decori. Pourquoi cela? — R. Parce qu'elle a menti trop souvent.

Me Decori. Quand doit-on croire une menteuse, s'il vous plaît? Quand elle accuse ou quand elle innocente? (Mouvement prolongé.)

Le docteur Fontan, médecin principal de la marine à Toulon, fait une déposition intéressante. Il dit que l'accusée est, en somme, dans un état d'hystérie latente ; il croit que Marie Michel a pu arriver à croire comme véritable, cette fable qu'elle s'est faite de sa culpabilité.

Le président. — Pensez-vous qu'on puisse croire à la sincérité de la version de l'accusée?. — R. Non.

Marie Michel, se levant, prie le docteur de dire s'il ne se rappelle pas, l'avoir vue pleurer.

Le docteur raconte alors que lors d'une visite que lui fit à l'hospice un inspecteur de la maison centrale d'Avignon, il lui dit que Cauvin souffrait tellement qu'il ressemblait à un véritable cadavre. C'est alors qu'elle pleura.

Me Decori. — Est-ce qu'une personne, en proie à une crise nerveuse, ne voit pas sa force s'augmenter dans une certaine proportion? — Cela peut arriver.

Me Decori. — En résumé, les conclusion du docteur sont celles-ci :

Marie Michel n'est pas folle, elle n'est pas hystérique; mais elle est menteuse. — R. Je la crois auto-suggestionnée.

M. Decori. — C'est une hystérique sans crises. (Mouvements divers.)

L'audience est suspendue à 4 heures 14.

A la reprise de l'audience, on entend M. Caillou de Poncy, professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Marseille. Sa déposition n'apporte aucun nouvel élément à l'instruction.

Le docteur Poncet, de Marseille, dit que sa conviction est, qu'il y a dû y avoir deux assassins.

L'audience est levée à 7 heures 10 et renvoyée à demain matin.

SÉNAT

Séance du jeudi 5 mars

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 3 heures 10.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la tenue, par les juges de paix, d'audiences foraines.

M. THÉODORE GÉRARD combat le projet.

M. MIR, rapporteur le soutient. L'article unique est adopté.

Le Sénat décide qu'il passera une deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'admettre aux conditions de la législation en vigueur, au jour de leur embarquement, les grains étrangers embarqués directement pour un port français, antérieurement au 26 novembre 1886.

M. Prévot, rapporteur, soutient le projet, bien que la Commission ait conclu au rejet.

M. Buffet le combat.

Le ministre des finances dit qu'il s'en rapporte à l'équité du Sénat.

Après les observations de M. Trarieux, le projet est mis aux voix et repoussé par 206 voix contre 45.

La prochaine séance est fixée à lundi. La séance est levée à 7 heures 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 5 mars 1896

Présidence de M. Paul DESCHANEL, vice-président

La séance est ouverte à 2 heures 45.

Interpellation sur Madagascar

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de MM. Francis Charmes, Develle et Turrel, une demande d'interpellation sur le caractère que le gouvernement attribue à l'arrangement de Tananarive du 18 janvier dernier et sur les applications qu'il se propose d'en faire, ainsi que sur la sanction parlementaire qu'il compte lui donner.

D'accord avec les auteurs de l'interpellation et le ministre des Affaires étrangères, la date de la discussion de cette interpellation sera fixée ultérieurement.

La Chambre adopte, en première délibération, la proposition de loi adoptée avec modification par le Sénat relative aux droits des enfants naturels dans la succession de leurs père et mère.

La fraude dans le commerce des beurres

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine.

Est adopté l'article 16, avec le texte suivant :

« Ceux qui seront convaincus d'avoir, sciemment, contrevenu aux dispositions de la présente loi, seront punis d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 100 francs à 3000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Toutefois les voituriers ou Compagnies de transports par terre ou par eau qui auront sciemment contrevenu aux dispositions des articles 10 et 12, ne seront punis que d'une amende de 50 à 500 fr.

Ceux qui auront empêché les inspecteurs et experts désignés dans les articles 10 et 13 d'accomplir leurs fonctions en refusant l'entrée de leurs locaux de fabrication, de dépôt et de vente, et de prendre des échantillons seront passibles d'une amende de 500 à 1,000 francs.

De même est adopté l'article 17 ainsi conçu : « Ceux qui auront sciemment employé des matières corrompues ou nuisibles à la santé publique, pour la fabrication de la margarine ou de l'oleo-margarine, seront passibles des peines portées à l'article 423 du Code Pénal.

Les derniers articles du projet sont adoptés.

M. Maurice Lebon demande le retrait de la déclaration d'urgence accordée au projet de loi. Cette motion, combattue par M. Viger, est repoussée par 371 voix contre 154.

L'ensemble du projet est adopté par 412 voix contre 93.

LE PROJET SUR LES UNIVERSITÉS

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des Universités.

M. PAUL VIGNÉ dit que le projet déposé par le ministre de l'instruction publique est loin de valoir celui que présentait, il y a quelques années, M. Léon Bourgeois. Il l'appuie néanmoins.

M. ELIE COUSIN. — Le projet établira entre les Universités une émulation dont les résultats seront profitables à tous les particuliers, les municipalités, les conseils généraux accorderont des subsides importants aux nouvelles Universités.

Les Universités étrangères ont une grande réputation et des richesses souvent considérables, cela tient surtout à leurs titres.

Il s'agit en même temps de faire une œuvre de décentralisation administrative dont la nécessité s'impose. Il faut donner à la recherche scientifique la liberté de l'indépendance. (Applaudissements.)

Discours de Mgr d'Hulst

MGR D'HULST. — En ce qui concerne les dispositions de fiscalité universitaire, on réserve à l'Etat les droits d'examen, les grades étant réguliers. Il semble qu'on annonçant une émancipation des universités, on ait quelque peur de la liberté. (Applaudissements à droite.) On veut restreindre la compétence des universités aux choses d'enseignement supérieur. Pourquoi ne pas grouper les lycées d'une région universitaire au centre de l'université qu'on veut créer? Le projet est, d'autre part, muet sur une réforme très importante, qui consiste à intéresser les corps universitaires au recrutement de leur personnel enseignant.

L'expérience est là pour montrer que l'initiative privée peut faire des merveilles, surtout dans l'ordre intellectuel. (Très bien! très bien! à droite.) Je voterai toutefois le projet qui contient une semence que l'avenir pourra développer. (Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre.

MGR D'HULST. — Ce qui me plaît, dans le projet du gouvernement, c'est plutôt la tendance qu'il accuse.

La tendance est bonne, car c'est un essai de décentralisation; le dispositif est voisin du néant. Sous la pression de l'opinion on a commencé à rougir de l'état déplorable de notre enseignement supérieur; on s'est décidé à mieux le doter; il n'en est pas de même, en ce qui concerne l'enseignement secondaire, qui a été affaibli par d'incessants bouleversements. (Très bien).

Si le projet est louable, il n'en est pas moins insuffisant; on a reculé devant la réforme qu'avait préparée M. Bourgeois dans son projet ; ce sont des intérêts locaux, et pour dire vrai, électoraux, qui ont obligé le gouvernement à faire quelque chose qui ne ressemble presque à rien ; on a substitué des mots à d'autres mots; quand il s'agit des attributions, on les réduit à ce qu'on appelle la « Petite Administration », et on laisse de côté tout ce qui intéresse les études et leurs progrès. Le Conseil de l'Université n'aura que des attributions de juridiction. Ne pouvait-on pas lui ajouter une compétence pédagogique?

Réponse du rapporteur

M. POINCARÉ, rapporteur. — Le projet, s'il n'est pas parfait, réalise un progrès sensible ; dès maintenant, les corps des Facultés réunies ont la personnalité civile, comme les Facultés elles-mêmes ; tout professeur est aujourd'hui maître de son enseignement ; il enseigne dans les Facultés de l'Etat les théories les plus contradictoires, de la façon la plus libre. Ce qu'on ne veut pas, c'est seulement que les grades ne soient pas conférés par l'Etat; la liberté qu'on réclamait a été accordée aux étudiants comme aux maîtres. Le projet réalise un progrès considérable, et je demande à la Chambre de le voter.

Intervention de M. Combes

M. COMBES, ministre de l'instruction publique, — Mgr d'Hulst voudrait qu'on établît entre les divers ordres d'enseignement un lien plus étroit. Je partage cet avis, et j'ai déposé un projet de loi qui sera bientôt distribué, et qui donne satisfaction à ce désir, en reconstituant le conseil supérieur de l'instruction publique.

La Chambre déclare l'urgence du projet de loi. Répondant à une question de M. Samary, M. Combes déclare que les écoles d'Alger, sous la forme actuelle, ne peuvent être transformées en université.

Les divers articles sont adoptés. L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 526 votants.

La séance est levée à 5 heures 30. Séance samedi.

NOUVELLES DU JOUR

Faux bruit de la mort de Léon XIII

Rome, 5 mars. — Ce soir le bruit a couru que le Pape était mort. Ce bruit, comme celui qu'il est gravement malade, est faux. Le Pape, en effet, a reçu aujourd'hui divers personnages et les Chevaliers de Malte.

Mais, ce qui donne une idée de l'état d'esprit de la population, c'est que cette manœuvre a singulièrement augmenté l'agitation qui ne l'est, malheureusement bien entendu, que lorsqu'il a été bien établi que le Pape était vivant et bien vivant.

Le prince Kropotkine à Dieppe. — Un arrêté d'expulsion

Dieppe, 5 mars. — Le prince Kropotkine est arrivé cet après-midi à Dieppe, se dirigeant sur Paris, où, on le sait, il avait fait annoncer plusieurs conférences.

Au débarcadère, le commissaire spécial lui a signifié un arrêté d'expulsion, remontant au 10 février. En présence de cet arrêté, le prince anarchiste est reparti cette nuit pour l'Angleterre.

M. J. Cambon, gouverneur de l'Algérie, serait nommé ambassadeur à Berlin

Paris, 5 mars. — On parle, à nouveau, du très prochain remplacement de M. Herbette, ambassadeur à Berlin, et on cite, comme devant le remplacer, M. J. Cambon, gouverneur de l'Algérie.

La fermeture de l'Université de Madrid

Madrid, 5 mars. — Les étudiants de Valence ont manifesté de nouveau, devant le Consulat américain. Ils ont sifflé et brisé quelques vitres. Une manifestation, projetée pour demain a été interdite. Les plus grandes précautions sont prises, et l'Université est fermée.

Une catastrophe en Allemagne

Kattowitz, 5 mars. — Ce matin, 71 cadavres ont été retirés de la mine; parmi les morts figurent quatre hommes de l'équipe de sauvetage.

L'Empereur et l'Impératrice ont demandé qu'on leur présentât un rapport concernant le nombre des veuves et des orphelins.

Le livre jaune sur Madagascar

Paris, 5 mars. — Le ministre des affaires étrangères a fait distribuer aujourd'hui aux Chambres, un livre jaune sur les affaires de Madagascar. Ce document contient simplement le texte de la déclaration que le Résident général de France a fait signer par la reine de Madagascar le 10 janvier et qui remplace le traité rapporté par le général Duchesne.

Le gouvernement est donc prêt à discuter les interpellations annoncées depuis longtemps à la Chambre, et qui concernent le régime à instituer à Madagascar. Dès que M. Léon Bourgeois sera de retour à Paris, c'est-à-dire à partir de lundi prochain, le cabinet se tiendra à la disposition de la Chambre pour fixer le jour de la discussion de ces interpellations.

Ajoutons que le cabinet persiste à considérer que la ratification parlementaire n'est pas nécessaire pour la validité du nouveau traité, à raison de son caractère unilatéral. Mais ce n'est pas le sentiment des interpellateurs, parmi lesquels MM. Francis Charmes, Develle et Turrel, qui ont déposé aujourd'hui même sur le bureau de la Chambre la demande d'interpellation suivante, dont nous parlions plus haut :

« Nous demandons à interpeller le gouvernement sur le caractère qu'il attribue à l'arrangement de Tananarive du 10 janvier dernier et sur les applications qu'il se propose d'en faire, ainsi que sur les conditions dans lesquelles il a l'intention de le soumettre à la ratification parlementaire. »

Les interpellateurs ne se proposent pas seulement de soulever cette question de droit constitutionnel, ils veulent traiter devant la Chambre toute la question de Madagascar, du régime intérieur de l'île, du régime douanier, etc.

Le jugement dans le procès civil intenté par M. Rosséguier à M. Jaurès

Toulouse, 5 mars. — Par suite d'une indisposition du président du tribunal de Toulouse, le jugement dans le procès intenté par M. Rosséguier, le maître de verrerie de Carmaux, à M. Jaurès, député socialiste, et aux journaux la *Dépêche* et la *Petite République*, n'a pu être rendu. Son prononcé a été renvoyé à huitaine.

La Société des Agriculteurs de France

Paris, 5 mars. — La société des agriculteurs de France, a tenu aujourd'hui, sous la présidence de M. de Barbentane, la deuxième séance de la session. M. le comte de Lacaze a lu un intéressant rapport sur la question de l'impôt sur le revenu. L'assemblée a voté à l'unanimité une protestation contre le projet de M. Doumer.

Aberration morale

Le Conseil municipal de Castelsarrasin, commune de la circonscription électorale de M. Lasserre, est radical. M. Lasserre est opportuniste, on vivait donc sur le pied de guerre.

Les douceurs de la paix séduisirent un jour les farouches radicaux de Castelsarrasin qui demandèrent l'aman.

M. Lasserre fut bon prince et consentit à un traité de paix et même à un contrat d'alliance.

Les municipaux de Castelsarrasin s'engagèrent à ne plus chicaner Lasserre sur son opportunisme, mais en échange Lasserre s'emploierait à les gaver de faveurs gouvernementales. C'est beau comme l'antique, cette alliance.

Cela a bien marché pendant quelque temps, mais voilà que les radicaux de Castelsarrasin sont revenus à leurs vomissements contre Lasserre qui se plaint avec amertume de la mauvaise foi radicale. Il publie le traité d'alliance fait sous forme de lettre au maire radical, et revendiquant pour lui l'honneur d'être resté fidèle aux engagements ; il énumère les faveurs de toutes sortes obtenues aux radicaux par son crédit opportuniste.

On lui fait remarquer que ce trafic d'opinions et de faveurs est immoral. Lasserre s'étonne et affirme dans les journaux de ce matin que rien ne lui paraît plus légitime!

Déplacements significatifs

Paris, 5 mars. — Le prince de Hohenlohe, chancelier de l'empire allemand, après une entrevue avec l'empereur Guillaume, est parti pour Londres, où il est arrivé aujourd'hui. Lord Salisbury a reçu hier les ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche, de Turquie et d'Italie. Il a longuement conféré avec ce dernier.

Aujourd'hui, on annonce que le comte Golochowski, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, sera à Berlin, lundi ou mardi, sous prétexte de rendre à M. de Hohenlohe, la visite que cet homme d'Etat lui a faite. Ces démarches et ces conférences sont suivies avec beaucoup d'intérêt dans le monde politique, où on se demande s'il n'y a pas corrélation entre elles, et si les affaires d'Italie n'en sont pas l'objet.

La France dans le conflit hispano-cubain

Londres, 5 mars. — Un correspondant occasionnel du *Times* à Madrid télégraphie que l'Espagne ayant demandé à la France de l'assister dans les opérations d'un emprunt nécessaire pour la guerre à Cuba, des négociations politiques ont été entamées.

Le gouvernement espagnol a consenti certaines concessions en faveur de la France au Maroc et elle en a refusé d'autres. L'ambassadeur de France à Madrid, après une courte visite à Paris, est retourné à son poste muni de pleins pouvoirs pour négocier un emprunt important et pour offrir le concours diplomatique de la France dans la question cubaine.

En retour, l'Espagne doit faire des concessions commerciales, promettre de ne pas contracter d'alliance avec aucun autre pays que la France et donner des garanties concernant les opérations navales éventuelles de la France sur les côtes espagnoles.

M. Canovas a conféré au sujet de ces propositions avec un membre de l'opposition considérant l'assentiment de celle-ci à la conclusion de l'arrangement reconnu nécessaire.

Courses d'Auteuil

Paris, 5 mars. — Prix de la Velouse : 4er, Silex, 2e, La Trompette; 3e, Monsieur l'Abbé. — Prix du Pins : 4er, Quaterne; 2e, Sollicitude; 3e, Enghien. — Prix de Billancourt : 4er, Rifin Queen; 2e, La Fleur; 3e, Valois. — Prix Linda : 4er, Cotillon; 2e, Reptile. — Prix Auricula : 4er, Barry; 2e, Voilier; 3e, Nait. — Prix des Fortifications : 4er, Castelvieclh; 2e, Armagnac; 3e, Odin.

L'insurrection cubaine

New-York, 5 mars. — Une dépêche de la Havane annonce un nouveau succès des espagnols contre deux chefs insurgés. Maceo a été repoussé et a eu une trentaine de morts. Le chef Castillo serait grièvement blessé.

D'autre part, on annonce que les insurgés ont brûlé des villages à cinq milles de la Havane.

TIRAGE FINANCIER

Ville de Paris 1886

Le numéro 89.535 gagne 100.000 francs; le numéro 645.907 gagne 50.000 francs; les numéros 509.275, 515.552, 210.788 et 435.446 gagnent 10.000 francs; les numéros 535.569, 395.508, 679 536 et 534.403 gagnent 5.000 francs; 40 numéros gagnent 1.000 francs.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 3 mars 1896

Jeudi ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants :

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 1879

Les deux numéros 853 231 et 799.087 gagnent chacun 100.000 fr. Le numéro 854.914 gagne 25 000 fr. Les deux numéros 1.780.499 et 1.329.308 gagnent chacun 10.000 fr. Les cinq numéros 1.239.212, 1.225.243, 783.863, 47.069 et 61.452 gagnent chacun 5.000 fr.

Les quatre-vingt-dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr.

139.564	1.433.628	596 388	1.433.297
733.797	980.690	1.770.732	831.782
645.863	1 623.426	824.760	968.859
439.810	892.489	741.641	26.715
941.348	1.777 545	528.234	1.612.474
1.565.227	1.120.369	505 554	670.769
589.684	1.513.030	452 747	1.617 115
1.538 840	823.463	659.681	902.630
572 506	1.340.030	1.517.409	855.862
352.697	1.564.771	1.604 948	135.393
1.756.748	356.558	131.094	1.110.701
1.645.166	1.050 559	1.605 646	553.688
1.489.816	1.356.674	1.512 323	1.550.324
1.023.785	289.598	259.824	81.098
973.498	1.623.037	1.690.562	1.710.733
1.632.725	70 431	870 427	147.741
632.503	444.860	1.147.534	1.680 854
1.398.879	1.196.342	347 696	59 731
737.979	354.333	1.268.435	1.152.498
1.760.466	1.189.642	365.462	535.049
1.060.416	898.045	828.140	1 505.542
1.430.145	1.244.937	1.686 990	
875.350	1.625.143	661.850	

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 1885

Le numéro 726.009 gagne 100.000 fr. — Le numéro 891.474 gagne 25 000 fr. Les six numéros 634.548, 356.714, 577.678, 316.188, 493.661 et 191.622 gagnent chacun 5.000 fr.

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr.:

390.914	970.910	342 437	181.081	168.067
124.594	943.172	36.955	144.204	318.996
585 332	437.900	234.701	843 840	398.108
836.446	752.305	250 450	725 442	286.536
459.820	606.783	76 495	293.346	687 530
651.002	332.490	300.167	22.357	323 819
840.071	819.949	402.022	313 731	378.829
505.012	326.610	438.465	814.543	527.697
604.384	381 415	498.991	300.003	469.719

Bulletin Météorologique

Roubaix, Jeudi 5 mars 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	Variable
2 heure soir.	9° au-dessus	754 m/m	»
5 » »	8° »	757 m/m	»
9 » »	6° au-dessus	760 m/m	»
		Vendredi 6 mars 1896.	
Minuit	6° au-dessus	762 m/m	Pluie ...
1 heure matin	6° »	763 m/m	»
2 heures »	6° »	765 m/m	»

Paris. — Jeudi 5 mars 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Le centre de dépression signalé antérieur se déplace vers l'Est (Skudeness, 738 mm.), et le baromètre monte à l'ouest de l'Europe ; la hausse est de 18 mm. à Valentia. Les mauvais temps d'O., sévissent encore sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, le vent est modéré du N.-O. sur la Méditerranée, mais il tend à fraîchir. Les pluies sont générales dans le nord-ouest, le centre et l'ouest du continent. En France, elles sont tombées dans toutes les régions ; on a recueilli 19 mm. d'eau à Besançon, 13 à Dunkerque, 7 à Limoges, 3 à Toulouse. Un orage est signalé à Biarritz. La température s'élève dans le nord-ouest et l'ouest de la France. Elle était, ce matin, de — 1° à Moscou, + 6° à Berlin, 5° à Paris, 7° à Nice et 14° à Malte.

On notait — 7° au mont Ventoux, — 12° au pic du Midi. — En France, le temps va rester à averses, avec température voisine de la normale, et refroidissement dans le Sud. A Paris, hier, l'après-midi, pluie, vent dans le Sud. A Paris, température de 4°6 à 14° ; moyenne d'hier, 4 mars, 6°8